



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
Séance du 21 novembre 2019

Convocation du 14 novembre 2019

En Exercice : 9 L'An Deux Mil dix-neuf,
Présents : 9 Le vingt et un novembre à vingt heures et trente minutes
Votants : 9

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard KERMOAL, Maire.

Présents : MM. & MMES Bernard KERMOAL, Maire, Florence BATREL, Gervaise BOUTRAIS, Fabrice MARTRAGNY, Adjoints au Maire, Catherine GUILLOUET, Eric BOURDET, Yves ANNE, Mathieu FLAGUAIS, Claude MARTRAGNY Conseillers.

Monsieur Eric BOURDET est désigné secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal (en date du 19 septembre 2019) ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bernard KERMOAL, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises.

Le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2019 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

N° 2019 - 32

**CHEMINEMENT PIETON ROUTE DE BAYEUX -
ATTRIBUTION DU MARCHE**

Rapporteur : Le Maire

Suite à l'enfouissement coordonné des réseaux route de Bayeux, les travaux à venir consistent en la réalisation d'un cheminement piéton entre l'entrée de l'agglomération communale et le chemin Duteur.

Le Conseil Municipal a inscrit au budget 2019, lors de sa séance du 3 avril dernier, la réalisation d'un cheminement piéton entre l'entrée dde l'agglomération communale et le chemin Duteur pour un montant de 49 727,75 € H.T soit 59 673,30 € T.T.C (estimation cabinet CLEMENCE, maître d'oeuvre).

La consultation des entreprises a été lancée par voie dématérialisée le 3 octobre 2019. La date limite de remise des offres a été fixée au 24 octobre 2019 à 12h00.

Cinq entreprises ont remis une offre dans les délais.

L'analyse des offres s'est effectuée au regard des critères prix 70 % et valeur technique 30 % et de leurs pondérations.

Le tableau ci-après récapitule le jugement des offres :

	Estimation du Moe/Barème	MARTRAGNY	LETELLIER	TOFFOLUTTI	JONES TP	EIFFAGE TP
Offre de base à l'ouverture HT	49 725,75 €	48 120,00 €	50 120,34 €	65 619,18 €	49 165,38 €	56 620,32 €
Note prix pondéré	7	7	6,72	5,13	6,85	5,95
Note valeur technique pondérée	3	2,40	2,10	2,10	2,40	2,70
NOTE GLOBALE	10	9,40	8,82	7,23	9,25	8,65
CLASSEMENT		1	3	5	2	4

Au regard de l'analyse des offres présentée à la Commission d'Appel d'Offres le 7 novembre 2020 et du tableau récapitulatif ci-dessus, le maître d'oeuvre a proposé de retenir l'entreprise MARTRAGNY T.P pour un montant de 48 120,00 € H.T, offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères ci-dessus définis dans le Règlement De la Consultation.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) Attribuer le marché de travaux pour la création du cheminement piétonnier route de Bayeux à l'entreprise MARTRAGNY T.P pour un montant de 48 120,00 € H.T.

Vote (s) pour : 8

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0 *Madame F. BATREL n'a pas participé au vote*

BUDGET PARTICIPATIF - CHOIX DU PROJET

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre du budget participatif lancé en septembre, un seul projet présenté par l'ASA de Défense contre la mer a été remis en mairie.

Le projet consiste à présenter, faire connaître, entretenir un espace de nature et de culture habitée comprenant la fourniture et la pose de :

- Bacs à déchets (2 ou 3) pour un coût de 800,00 ou 1 200,00 € H.T;
- 4 panneaux de signalisation, définissant les consignes à observer sur le littoral. Ils seraient installés aux 4 cales pour un coût de 2 000,00 € H.T.

Après présentation du projet, le Conseil Municipal a souhaité que l'A.S.A complète son dossier sur les points suivants :

- Une maquette du panneau d'information serait souhaitable afin de connaître précisément les renseignements indiqués ;
- Est-il prévu sur les bacs à déchets des informations comme par exemple la durée de dégradation des différents produits ramassés (plastique, pneu, corde...);
- Des précisions sont à fournir concernant le paragraphe "habiter" et son intérêt.

La décision est donc ajournée.

Rapporteur : le Maire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget de la commune voté le 3 avril 2019 ;

Il convient de procéder à l'ajustement des comptes suite à la signature d'avenant concernant les travaux de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la salle des fêtes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget primitif 2019 :

Section Investissement :

Compte 21318 - Autres bâtiments public : - 8 000 €

Compte 2151 - Voirie : - 2 000 €

Compte 2031 - Frais d'études : + 10 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- 1) La décision modificative n° 3 - Budget Primitif 2019 telle que définie ci-dessus

Vote (s) pour : 9

Vote (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

POINT URBANISME

Rapporteur : Mme Florence BATREL, 1^{ère} Adjointe au Maire

Demandes en cours :

- PC 014 565 19P0005, Monsieur LAUVRIERE, résidence les Pontons pour la construction d'une maison individuelle.

Demande annulée :

- PC 014 565 19P0004, Monsieur ALEXANDRE, chemin du Bout du Monde pour la construction d'une maison individuelle.

Demandes accordées :

- Cua 014 565 19B0009, Maître GARNIER pour un terrain allée des Mobilhomes ;
- Cua 014 565 19B0010, Maître PEAN pour deux parcelles allée de la Falaise.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

P.L.U.i : Suite à l'enquête publique, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises afin d'analyser les doléances et apporter les réponses et éventuelles modifications à la marge. Le rapport du commissaire enquêteur est attendu en vue de l'arrêt de projet rendant exécutoire le P.L.U.i dès le 1er janvier prochain.

Effacement coordonné des réseaux "La Guerre" inscrit au programme 2020 : Par courrier en date du 13 novembre dernier, le S.D.E.C ENERGIE informe la commune qu'elle a confié à la société T.E.I.M (la même que celle qui a réalisé le programme 2019 route de Bayeux) la réalisation des études détaillées nécessaires pour le projet.

Travaux S.D.E.C ENERGIE pour l'église : l'éclairage est maintenant totalement monochrome et harmonieux.

Travaux S.D.E.C ENERGIE pour la digue : l'ordre de service a été donné par le S.D.E.C ENERGIE, en attente des travaux

Illuminations de Noël : I.N.E.O est intervenu ce jour, l'installation des illuminations sur les bâtiments communaux est programmée le 23/11

Avancement travaux salle des fêtes :

- Le carrelage est quasiment terminé, il reste le hall de la mairie et les plinthes. Les faïences dans les toilettes et la cuisine seront réalisées sous 8 jours ;
- Le peintre intervient depuis le 18/11 au 20/12 ;
- L'électricien finalise l'installation de l'armoire ; il restera les éclairages à mettre en place ;
- Les travaux de finition extérieure sont dans le lot gros œuvre : réalisation de joints ton pierre sur l'habillage extérieur et finition des parties béton devant recevoir un ravalement pour fin novembre ;
- Les équipements suivront après tous les corps de métiers précités.

Achat fournitures et vaisselles pour salle des fêtes : présentation faite par Madame Gervaise BOUTRAIS.

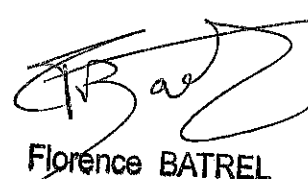
Peinture salle des fêtes : présentation faite par Florence BATREL.

Travaux étanchéité toiture garage : L'entreprise est venue sur site pour constater les désordres et doit intervenir dès que les conditions météorologiques le permettront

Maison route de Bayeux : La citerne enterrée est finalement posée, il reste à réaliser la connexion entre cette dernière et la maison ; l'aménagement extérieur est à chiffrer avant de pouvoir remettre en location.

Passerelle : Monsieur Claude MARTRAGNY souhaite savoir où sera installée la passerelle. Le Maire répond que l'emplacement initial sur le parking du chemin du Rotoir est mis en suspens, car elle ne serait pas visible depuis la RD514 - voie panoramique. Une étude plus globale d'aménagement des accès à la plage est en discussion avec la C.D.C BAYEUX INTERCOM, l'installation de la passerelle pourrait y être intégrée.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de questions diverses, la séance est close à 21h38
Clos les jours, mois et an que susdits.

2/0 Le Maire,

Florence BATREL
Bernard KERMOAL

